

INFORMATION DROIT DES PERSONNES

La SCIC HLM La Maison Pour Tous procède à la collecte et au traitement d'informations personnelles concernant ses locataires et co-contractants aux fins de gestion locative, comprenant notamment les opérations d'informations sur la vie de l'immeuble/quartier et sur les droits et obligations des locataires, la gestion des demandes, besoins techniques et administratifs ainsi que la réalisation d'enquêtes et/ou statistiques, à destination des services internes de l'organisme, des administrations chargées du contrôle ainsi que des partenaires institutionnels et contractuels chargés de la mise en place de ces différentes activités.

De la même manière, pour la gestion des situations liées au non-respect des clauses du bail ou à un contentieux, la SCIC HLM La Maison Pour Tous est susceptible d'enregistrer et de collecter des données visant la situation personnelle du locataire et les infractions, condamnations et mesures de sûreté nécessaires à la sauvegarde d'un droit en justice.

En tout état de cause, les données personnelles des locataires et cocontractants ne sont collectées et traitées par la SCIC HLM La Maison Pour Tous que pour répondre à des finalités déterminées, justifiées et nécessaires au regard des missions incombant à l'organisme et sur le fondement d'une base juridique régulière.

Ce faisant, la SCIC HLM La Maison Pour Tous est susceptible d'utiliser les coordonnées du locataire (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique) pour l'envoi par e-mail et SMS d'informations relative à la gestion courante liée au contrat de location (interventions techniques, etc.), ainsi que l'envoi de courriers dématérialisés.

Les coordonnées des locataires (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique) pourront, au demeurant, être communiqués aux prestataires et sous-traitants du bailleur (recouvrement, interventions techniques, travaux nécessaires, etc.) sous réserve des garanties de sécurité requises et dans le cadre d'une contractualisation conforme. Elles peuvent également, le cas échéant, être communiquées à un demandeur de logement dans le cadre de la visite du logement pendant toute la durée du préavis.

La SCIC HLM La Maison Pour Tous met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel collectées et traitées avec un niveau de sécurité adapté au risque.

Ces données seront conservées pendant les durées nécessaires aux finalités pour lesquelles elles seront traitées puis archivées ou détruites, en vertu des dispositions légales et des exigences de contrôle de l'ANCOLS.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement (sauf si contraire à une obligation légale), d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Il est également possible, pour le locataire, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, il est possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, l'autorité de contrôle de protection des données en France.

Pour exercer ses droits sur ses données personnelles, le locataire ou co-contractant peut s'adresser à La Maison Pour Tous et son Délégué à la protection des données par :

Courrier postal en lettre recommandée à La Maison Pour Tous – Délégué/Référent à la protection des données (DPO) – Montmorot CS 80484 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX

Courrier électronique à l'adresse dpo@lmpt-coop.fr

DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE « Garantir la sécurité des biens et des personnes »

Certains patrimoines de La Maison Pour Tous possèdent un dispositif de vidéosurveillance ayant pour finalité de garantir la sécurité des biens et des personnes. Ces dispositifs de vidéosurveillance concernent les espaces communs et abords immédiats à l'exception des portes des appartements, des fenêtres, des balcons et terrasses. Un panneau réglementaire affiché de façon visible à l'entrée de l'immeuble informe les habitants de l'immeuble de l'existence du dispositif. La durée de conservation des images ne doit pas excéder un mois. Si les images intègrent une procédure judiciaire engagée en cas d'incident, les images extraites du dispositif seront conservées pendant la durée de la procédure par les services judiciaires.

Seuls les personnels La Maison Pour Tous, habilités dans le cadre de leur fonction, les tiers autorisés se prévalant d'une disposition légale pour obtenir communication de données : un officier de police judiciaire ou un magistrat peuvent obtenir lecture ou copie des images en cas d'incident (vandalisme, dégradation, agression).

« Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en adressant directement sa demande à La Maison Pour Tous – Délégué/Référent à la protection des données (DPO) – Montmorot CS 80484 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX (accompagnée d'une copie d'un titre d'identité portant signature du titulaire du bail). Le locataire peut également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant ».